

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 15 FÉVRIER 2023**

**N°CT2023.1/003-2**

L'an deux mille vingt-trois, le quinze février à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni à l'auditorium de la Maison du handball à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur François VITSE, Madame France BERNICHI, Monsieur Vincent BEDU, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Bruno CARON, Madame Dominique CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Madame Marie-Carole CIUNTU, Madame Julie CORDESSE, Madame Catherine DE RASILLY, Madame Virginie DOUET, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Madame Frédérique HACHMI, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Akli MELLOULI, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Sonia RABA, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Laurence WESTPHAL, Madame Mathilde WIELGOCKI, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Marie-Christine SEGUI à Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur François VITSE, Monsieur Yves THOREAU à Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE à Monsieur Etienne FILLOL, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA à Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Madame Patrice DEPRez à Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Oumou DIASSE à Monsieur Julien BOUDIN, Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Madame Séverine PERREAU à Madame Josette SOL, Madame Marie VINGRIEF à Madame Julie CORDESSE, Monsieur Michel WANNIN à Monsieur Jean-François DUFEU.

Etaient absents excusés :

Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Philippe LLOPIS, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Vincent GIACOBBI, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Rosa LOPES, Monsieur Jean-Raphaël SESSA.

Secrétaire de séance : Madame Catherine DE RASILLY.

Nombre de votants : 63

Vote(s) pour : 63

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	20/02/23
Accusé réception le	20/02/23
Numéro de l'acte	CT2023.1/003-2
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230215-lmc141562-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 15 FÉVRIER 2023**

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	20/02/23
Accusé réception le	20/02/23
Numéro de l'acte	CT2023.1/003-2
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230215-lmc141562-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 15 FÉVRIER 2023**

**N°CT2023.1/003-2**

**OBJET :** **Affaires générales** - Rétrocession à la commune de Noiseau d'une partie de la rue Léon Bresset.

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1321-1 et L. 1321-3, L. 5211-1 et suivants et L. 5219-2 et suivants ;

**VU** le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2017.5/094 du 28 septembre 2017 modifiée définissant la liste des voiries et des parcs de stationnement d'intérêt territorial ;

**CONSIDERANT** que la commune de Noiseau souhaite développer un programme immobilier prévoyant la construction de 123 logements dont 37 logement sociaux situés 6 rue Sadi Carnot – 35/40 rue Léon Bresset ;

**CONSIDERANT** que la concrétisation de ce projet nécessite au préalable la rétrocession par GPSEA d'une partie de l'emprise de la rue Léon Bresset, voirie d'intérêt territorial, à la commune de Noiseau, en application des articles L. 1321-1 et 3 du code général des collectivités territoriales susvisés ; que Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) en qualité d'affectataire de la voirie reconnue d'intérêt territorial dispose, en effet, à son endroit de l'ensemble des droits et obligations du propriétaire sauf celui d'aliéner ;

**CONSIDERANT** que la superficie de ladite emprise s'élève à environ 430 m<sup>2</sup> ;

**CONSIDERANT** qu'en conséquence, il convient d'approuver la rétrocession et de solliciter sa désaffectation ;

**CONSIDERANT** qu'il conviendra par ailleurs d'ajuster la liste des voiries déclarées d'intérêt territorial ; que la rue Léon Bresset sera ainsi territoriale jusqu'au n°35 ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,  
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 09 FEVRIER 2023,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	20/02/23
Accusé réception le	20/02/23
Numéro de l'acte	CT2023.1/003-2
Identifiant télértransmission	094-200058006-20230215-lmc141562-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 15 FÉVRIER 2023**

**ARTICLE 1** : **DIT** que l'emprise d'environ 430 m<sup>2</sup> à détacher des parcelles cadastrées section AL n°254 et AL n°232, sise rue Léon Bresset à Noisieu, figurant au plan, ci annexé, n'est pas utile à l'exercice de la compétence « Création ou aménagement, entretien des voiries et des parcs de stationnement ».

**ARTICLE 2** : **APPROUVE** la rétrocession de ladite emprise à la commune de Noisieu.

**ARTICLE 3** : **SOLLICITE** auprès de la commune de Noisieu sa désaffectation.

FAIT A CRETEIL, LE QUINZE FÉVRIER DEUX MILLE VINGT-TROIS.

Le Président,



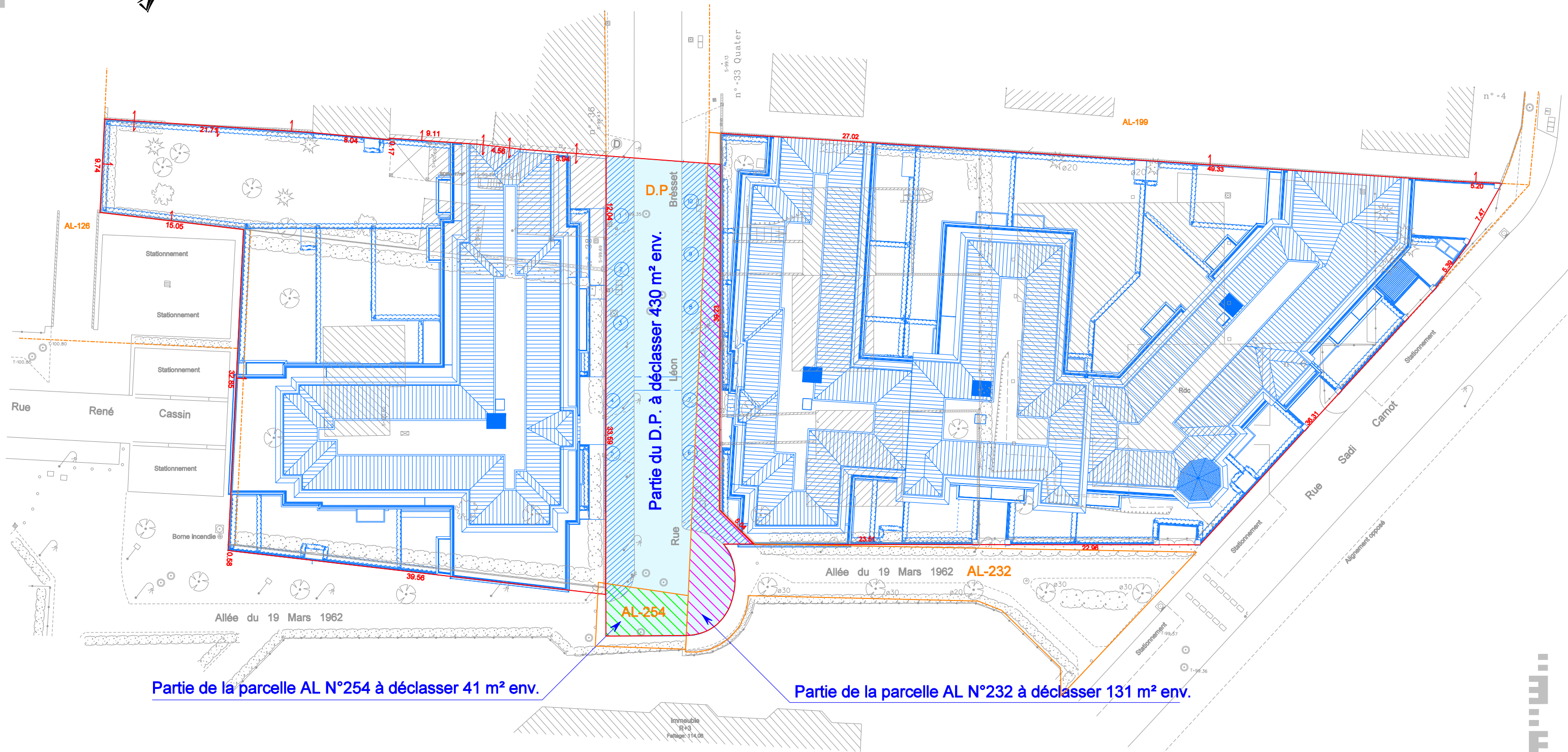
Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	20/02/23
Accusé réception le	20/02/23
Numéro de l'acte	CT2023.1/003-2
Identifiant téléransmission	094-200058006-20230215-lmc141562-DE-1-1

DEPARTEMENT DU VAL DE MARNE  
COMMUNE DE NOISEAU  
**PLAN DE DECLASSEMENT**  
35 à 39 et 38 à 40 Rue Bresset / 6 Rue Sadi Carnot



 Emprise à déclasser 602 m<sup>2</sup> Env.



Partie de la parcelle AL N°254 à déclasser 41 m<sup>2</sup> env.

Partie de la parcelle AL N°232 à déclasser 131 m<sup>2</sup> env.